

VIE CULTURELLE

MAISON POUR TOUS

HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

- > Lundi : 15h30 à 18h30
- > Mardi : 15h30 à 18h30
- > Mercredi : 10h à 12h30 et 15h30 à 18h30
- > Jeudi : 10h à 12h et 15h30 à 18h30
- > Vendredi : 15h30 à 18h30
- > Samedi : 10h à 12h30



VIE PRATIQUE

VOISINS ET CITOYENS

En ces périodes de vacances, il est tout aussi important de veiller au respect de la tranquillité de chacun. Pour rappel :

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°97-5126

ARTICLE 8 :

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les chiens de garde doivent avoir subi un dressage tel qu'ils n'aboient qu'en cas de tentative d'effraction.

ARTICLE 9 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- > les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- > les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- > les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

VIE PRATIQUE

VOISINS VIGILANTS

Dans le cadre du **dispositif Voisins Vigilants**, quelques conseils notamment en cas d'absence durable en ces périodes de vacances.

En voici quelques-uns :

- > Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence de votre absence
- > Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant révèle votre absence.
- > Trouvez des moyens pour que votre domicile paraisse habité : ouverture des volets en journée, lumières, télévision le soir.
- > Ne laissez jamais de message sur votre répondeur (ou sur les réseaux sociaux) signalant votre absence et la durée de celle-ci.
- > Dans le cadre des opérations «Tranquillité vacances» organisées pendant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.

MAIRIE

La mairie sera ouverte selon les horaires habituels durant la période estivale sauf les dates suivantes en raison de jours fériés : fermeture le vendredi 14 juillet, le lundi 14 août et le mardi 15 août.

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 12 septembre à 19h.

SANTÉ PUBLIQUE

Un débriflateur est disponible devant la pharmacie.

CANICULE, FORTES CHALEURS : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro d'information est mis à disposition du public :

0 800 06 66 66 - Canicule-info-service (appel gratuit depuis un poste fixe).

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région.

- La chaleur fatigue toujours
- Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur
- La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.

Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Ne pas boire d'alcool
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule

AGENDA DES MANIFESTATIONS

7 juillet	Assemblée Général de la Cie des Mo' Zustes
15 juillet	Repas dansant de la Cie des Mo' Zustes
23 juillet	Concours de Boules
19 août	Concours de boules
2 septembre	Forum des Associations
2 septembre	Concours "Barney" de l'Amicale Boules

Saint Romain de Jalionas

la Lettre Municipale

La lettre d'information de Saint Romain de Jalionas - juillet 2017

VIE COMMUNALE

LES TRAVAUX DE LA COMMUNE

BORNE ÉLECTRIQUE «IRVE»

L'implantation de la borne IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électrique), est en cours sur la commune.

Un aménagement de l'emplacement reste à réaliser. Il est prévu une surface de 35 m² permettant de recevoir une place PMR (Place Mobilité Réduite) et une place courante de stationnement.

Ce déploiement de «réseau public» a pour objectif de rassurer et d'encourager les usagers à investir dans les véhicules électriques. La borne se situe rue des Violettes, face au centre commercial Le Girondan.

Pour rappel le coût moyen est estimé à 12 000 € HT. Le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) participe à hauteur de 70% soit 8 400 € HT, la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné participe à hauteur de 5 700 € HT et le reste à la charge de la commune soit 2 700 € HT.

ACCESSIBILITÉ DES POINTS D'ARRÊTS TRANSISÈRE

La commune s'est engagée en février 2016 à réaliser des travaux de mise en conformité, en accessibilité, des points d'arrêts du réseau TRANSISÈRE dans le cadre du Sd'AP (Schéma d'Accessibilité Programmée) du Département de l'Isère.

Les arrêts bus concernés sont situés devant la Mairie, (quais de chaque côté de la rue du Stade) et sur la route de Loyettes, arrêts Passieu/Chevramont (quais de chaque côté de la route de Loyettes). Suite à une consultation, c'est l'entreprise LEFEVRE qui est attributaire du marché de travaux.

Le coût des travaux est de 47 462,30 € HT. La subvention du Département de l'Isère pour la réalisation des travaux est de 50 % plafonné à hauteur de 10 000 € HT/quai. Il sera mis en place devant la mairie un double abris bus. Le coût de l'acquisition du double abris bus est de 11 021 € HT.



(société TMS). La subvention du Département de l'Isère pour le double abris bus, environ 30 personnes, est de 3 000 € HT. Les travaux débuteront début juillet 2017, pendant la période des vacances scolaires pour une durée de 3 semaines. La réfection du double arrêt de bus situé place de Passieu sera prise en charge en totalité par le Département de l'Isère. La prévision des travaux est fixée fin 2018 voir 2019.

CONTENEURS ENTERRÉS SMND

Chaque année le SMND, Syndicat Mixte du Nord Dauphiné, établit un programme de subventions pour aider les communes à financer la mise en place de conteneurs enterrés.

La commune de Saint Romain de Jalionas a présenté, fin 2016, après délibérations en conseil municipal, un projet d'implantation de trois conteneurs enterrés situé au début du chemin des vignes / côté rue du Girondan. Le dossier, après passage en commission, a été accepté. Une première réunion a eu lieu sur place le lundi 15 mai entre le SMND, le service technique et des élus de la commune. Le SMND fournira les trois conteneurs enterrés (1 verre et 2 emballages papiers). Il reste à la charge de la commune la réalisation de la fosse bétonnée pour enterrer les conteneurs et la réalisation de la plateforme d'accueil. Les travaux sont programmés pour le dernier trimestre 2017.

édito

Cher(e)s Jalioromains, Jalioromaines, En cette veille de période estivale et de grandes vacances, quelques rappels pour que celles-ci puissent se dérouler le mieux possible pour tous.

Pour celles et ceux qui vont profiter de ces périodes pour s'exiler un moment, n'oubliez pas d'informer vos référents voisins-vigilants et de faire vider régulièrement vos boîtes aux lettres pour ne pas attirer l'attention de personnes peu scrupuleuses.

Pour celles et ceux qui ne peuvent ou qui ne souhaitent pas partir en cette période, pensez à vos voisins lors de vos soirées. Comme vous avez pu le voir dans la presse locale, dans le cadre de la création de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, fusion de trois intercommunalités, le conseil municipal de Saint Romain de Jalionas s'est exprimé pour changer de Communauté de Communes.

Cela appelle certainement des questions de votre part. Vous devez également être nombreux à vous interroger à propos des Temps d'Activités Périscolaires suite aux annonces du gouvernement qui évoque l'arrêt du financement les TAP (Temps d'activités Périscolaires). Nous nous proposons de discuter de ces points avec vous lors d'une prochaine réunion publique. Sachez cependant que pour l'année scolaire 2017/2018, le service des TAP sera maintenu et une discussion sera engagée concernant l'année scolaire 2018/2019. Donc pour ces sujets, et d'autres qui ne manqueront pas d'arriver, je vous convie à une réunion publique lors du dernier trimestre 2017. Consultez nos panneaux d'information et notre site web à partir de la rentrée pour en connaître la date exacte. Mais en attendant, je vous souhaite à tous et toutes d'excellentes vacances.

Thierry Bekhit, Le Maire

URBANISME

APPROBATION
DU PLAN LOCAL
D'URBANISME

Par délibération n°2017-01 en date du 17 Janvier 2017, le Conseil Municipal de Saint Romain de Jalionas a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune.

Suite à sa transmission au contrôle de légalité et aux formalités de publicité effectuées, le PLU est devenu exécutoire le 10 mars 2017, et il est ainsi directement opposable aux tiers dans leurs démarches relatives aux autorisations du droit du sol.

Le dossier complet du PLU approuvé est consultable et téléchargeable sur le site de la commune : www.saintromaindejalonas.fr

Il est également possible de prendre connaissance du dossier auprès du secrétariat de Mairie pendant ses heures d'ouverture.

COMMISSION
ENVIRONNEMENT

La commission environnement prévoit cette année de proposer à une plus grande partie des habitants de Saint Romain de nouvelles actions pour l'environnement de façon concrète : des formations "jardiner malin sans produits phytosanitaires" sont à l'étude, une nouvelle formule pour la journée de l'environnement ou bien encore des actions avec les jeunes publics. Vous en serez informés prochainement. Ces différents choix remplaceront le concours des maisons fleuries qui n'aura pas lieu cet été et apporteront une nouvelle orientation dans la préservation de notre environnement.

MARAIS DE LA BESSEYE



Dans le cadre des actions de préservation et de valorisation 2016 du site du marais de la Besseye, des travaux ont débuté à l'automne en vue de la création d'un mare pédagogique.

L'objectif est de permettre à la faune et à la flore locales de s'installer spontanément dans un endroit propice au développement d'une zone humide riche en biodiversité mais aussi de faciliter l'accès et l'observation au public et aux scolaires. Son emplacement au coeur du marais de la Besseye permet ainsi son usage par les écoles primaires mais aussi collège et Lycée Paul Claudel à proximité.

Ainsi une plage en pente douce a été réalisée pour permettre à tous les naturalistes en herbe de pratiquer l'observation rapprochée en toute sécurité.

Pour poursuivre la découverte, un sentier qui mène à l'autre mare a été réalisé avec l'aide de l'association de chasse de Villemoirieu.

Au printemps 2017 la réalisation d'une plateforme d'observation au nord de l'étang de pêche permet d'accéder à un nouveau point de vue sur le marais et l'étang.



A la pêche à l'épuisette dans la mare pédagogique

Ces aménagements seront enrichis en 2017 par la pose de panneaux d'information sur le faune et la flore, la balisage du sentier et la réalisation d'un livret pédagogique. Ces initiatives sont portées en concertation par les tous les acteurs impliqués depuis des années dans la préservation et la valorisation du site de la Besseye : agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, chasseurs, le département de l'Isère et les communes de Villemoirieu et de Saint Romain de Jalionas.



Affiche de la sortie du 29 avril 2017



La mare commence à être colonisée par la faune et la flore locale - avril 2017

Une visite accompagnée du site s'est d'ailleurs déroulée le 29 avril dernier et les participants ont pu entendre et observer les nombreux habitants du site grâce à l'association Lo Parvi, mais aussi découvrir la mare en cours de colonisation par les insectes, batraciens et plantes.

D'autres événements seront prochainement organisés pour faire découvrir au public les nouveaux aménagements. Pour rester informés, n'oubliez pas de visiter régulièrement le site web du Marais de la Besseye, vous y trouverez toutes les actualités. <https://maraisdelabesseye.fr>



POINT D'INFO SUR LE SMG
ASSAINISSEMENT
ET SIEPC

Le Syndicat Mixte d'Assainissement du Girondan «SMAG» regroupant les communes de Crémieu, Dizimieu, Leyrieu, Saint Romain de Jalionas et Villemoirieu a modifié ses statuts le 27 juin 2016. Devenu le Syndicat Mixte du Girondan « SMG » ; il a de ce fait pris de nouvelles compétences et élargi son périmètre d'activité avec l'adhésion de la commune de Chozeau au 1er janvier 2017.

Concernant la Commune de St Romain de Jalionas, seules les compétences Collecte Assainissement, Transport et Traitement des eaux usées sont assurées par le SMG. Le SMG réalisera la facturation de la part assainissement pour les administrés de la commune de Saint Romain de Jalionas.

Le SMG instruira les demandes de branchement sur le réseau de transit et de collecte d'assainissement de la commune. Les autres compétences, Eau Potable et SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif), restent à la charge du Syndicat d'Optevoz (SIEPC)

Une permanence sera mise en place à la Station d'Épuration de Saint Romain de Jalionas afin de répondre à toutes vos questions, à partir de Septembre 2017 (il est conseillé de prendre rendez-vous par téléphone pour éviter toute attente) :

> Mercredi de 14h à 17h

> Vendredi de 14h à 17h

Pour vos questions techniques sur vos branchements et réseaux, notre vice-président est à votre écoute. Merci de prendre contact par mail :

Collecte : smg-collecte@orange.fr

Pour toute autre question sur la facturation ou documents administratifs, nous sommes joignables (tous les jours de

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h) par téléphone au 09 66 80 58 69 ou par mail : contact-girondan@orange.fr.

IMPORTANT : l'accès à la station d'épuration est STRICTEMENT interdit au public. L'accueil du public sur les permanences se fera à l'entrée du périmètre sécurisé courant Septembre 2017.

Vous pouvez nous retrouver sur notre page Facebook «Syndicat Mixte du Girondan» afin de mieux vous renseigner et trouver toutes les informations sur le bon fonctionnement de notre Station d'Épuration et toute l'actualité de son réseau.

VIE SOCIALE

ÉCOLOGIE :
ÉVITEZ LE JETABLE !

A partir de septembre 2017, la commune met à disposition de toutes les associations des gobelets en plastique réutilisables.

Afin d'éviter l'usage des verres jetables et de limiter la production de déchets utilisés lors de toutes les manifestations.



VIE ASSOCIATIVE

Le forum
des associations
aura lieu le
2 septembre 2017
de 14h à 18h
la salle carrelée
Gymnase
Georges Blériot

INSCRIPTIONS ÉCOLE
RENTÉE 2017

Inscription des enfants nés en 2014 et des nouveaux élèves arrivant sur la commune : il faut passer en mairie avant pour retirer des documents d'inscription. Prendre rendez-vous au 04 74 90 91 31.

RÉSERVE CIVIQUE :
recherche bénévoles

Dans le cadre de la réserve civique, le Département recherche des bénévoles pour une lutte contre l'isolement de personnes ayant des problèmes de santé, en accompagnant des visites dans des espaces naturels sensibles notamment.

Renseignements :
Maison du Territoire Haut Rhône Dauphinois
45 impasse de l'ancienne gare
38460 Crémieu
04 74 18 65 60

ou inscrivez-vous sur le site internet de la réserve civique
www.reserve-civique.beta.gouv.fr



RECENSEMENT 2018

Le recensement des habitants de la commune se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Une partie des étapes du recensement pourra être réalisée par Internet, néanmoins le passage des agents recenseurs au domicile des habitants reste essentiel. La commune recherche donc des agents recenseurs disponibles, merci de vous faire connaître en mairie.

